

LA RETRAITE CNRACL:

QUELS SERVICES POUR LA GESTION DES CARRIÈRES DE VOS AGENTS?

GESTION DES COMPTES **INDIVIDUELS** RETRAITE



Dans quel cas?

Pour mettre à jour les données carrière de vos agents : modification ou création d'année civile, pour les années avant 2012.

Comment?

Depuis votre espace personnalisé CNRACL.

Quand?

Tout au long de la carrière de vos agents.

DÉCLARATIONS **INDIVIDUELLES** CNRACL



Dans quel cas?

Pour mettre à jour les données carrière de vos agents : modification ou création d'année civile, pour les années après 2011.

Comment?

Depuis votre espace personnalisé CNRACL.

Quand?

Au plus tard le 31 janvier de chaque année.

SIMULATION DE CALCUL



Dans quel cas?

Pour mettre à jour les données familiales de vos agents ou si vos agents souhaitent obtenir une estimation du montant de leur pension CNRACL pour différentes dates de départ.

Comment?

Depuis votre espace personnalisé CNRACL.

Quand?

Au moins 6 mois avant le départ en retraite de vos agents.

QUALIFICATION **DES COMPTES** INDIVIDUELS RETRAITE



Dans quel cas?

Pour vérifier et cristalliser les données carrière de vos agents et ainsi leur communiquer des informations fiables et vérifiées.

Comment?

Depuis votre espace personnalisé CNRACL.

Quand?

- dès que les dossiers sont chargés dans votre portefeuille, selon les campagnes QCIR lancées,
- à votre convenance, tout au long de la carrière de vos agents,
- à minima entre 5 ans et 12 mois avant le départ à la retraite.

DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE CNRACL



Dans quel cas?

Si la date d'ouverture des droits à pension de vos agents est incertaine (fonctionnaire handicapé, certains départs en catégorie active...).

Comment?

Depuis votre espace personnalisé CNRACL. L'envoi dématérialisé du dossier devra être suivi de l'envoi de pièces justificatives des données renseignées.

Quand?

Entre 12 et 6 mois avant la date de départ à la retraite souhaitée par vos agents.

LIQUIDATION DE PENSIONS CNRACL



Dans quel cas?

La liquidation de pension CNRACL doit être précédée de la demande de retraite de l'agent, au minimum 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Comment?

Depuis votre espace personnalisé CNRACL.

Quand?

- le dossier doit être transmis par voie dématérialisée au moins 3 mois avant la date de radiation des cadres de vos agents.
- à l'issue de la liquidation, n'oubliez pas de remettre le décompte définitif à chaque agent.



